

Agir pour les droits des Autochtones

Reconnaissance et inclusion



Solidaire
depuis 1921

L'intérêt et les préoccupations de la CSN à l'égard des peuples autochtones, qui incluent les dix Premières Nations et les Inuits, ne datent pas d'hier.

Dès 1979, la CSN demande aux gouvernements de reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et les exhorte à négocier avec eux de bonne foi. Elle se positionne ainsi comme une défenseure infatigable des droits de tous les peuples à l'autodétermination et à l'autonomie politique.



Après de nombreuses prises de position sur divers enjeux, le congrès de la CSN décide en 2011 de créer un groupe de travail sur les réalités autochtones.

Son mandat consiste à adopter des mesures efficaces, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones concernés, pour combattre les préjugés et éliminer la discrimination d'une part et pour promouvoir la tolérance, la compréhension et de bonnes relations entre les peuples autochtones et toutes les autres composantes de la société d'autre part.

Récemment, ce groupe de travail a lancé un plan d'action ambitieux qui vise à mobiliser et à outiller toutes les composantes du mouvement afin de favoriser l'action concrète de tous les syndicats de la CSN.

Obstacles à l'emploi et au respect des droits des Autochtones

- L'absence d'équité en matière d'accès et de qualité d'emploi, le taux de sans-emploi demeurant très élevé chez les Autochtones (près de 50 %);
- Le difficile maintien en emploi après l'embauche, un défi vu la distance, les horaires de travail, la langue, les codes culturels, le racisme et la discrimination;
- Des entraves à la scolarité et des défis concernant cet enjeu ainsi que ceux de la formation professionnelle, de la reconnaissance des compétences, de la maîtrise de la langue de travail, de la mobilité sur le territoire;
- Le manque de ressources humaines et le financement insuffisant, qui nuisent à leur accompagnement pour une bonne intégration au marché du travail;
- La méconnaissance des cultures autochtones, alors que chaque peuple se distingue en matière d'histoire, de spiritualité, de traditions, d'utilisation du territoire, de langue, et même de gastronomie;
- Le manque de services en employabilité destinés à la main-d'œuvre autochtone;
- La méconnaissance des programmes et des mesures de Services Québec chez les employeurs;
- La collaboration entre les syndicats, les communautés autochtones et les organisations ou entreprises locales devant être améliorée.

Les Autochtones au travail

Sensibiliser

Information et sensibilisation auprès des syndicats

- Production et diffusion de matériel sur les réalités autochtones
- Diffusion de la Déclaration sur les droits des peuples Autochtones de l'ONU
- Éducation aux enjeux et aux droits des Autochtones

Porter

Actions régionales, fédérales et confédérales de la CSN

- Promotion de programmes sectoriels culturellement adaptés
- Partage des positions de la CSN auprès du gouvernement
- Resserrement des liens syndicaux avec les organismes autochtones

Inclure

Développement économique et accès au marché du travail

- Emploi et reconnaissance des compétences autochtones
- Accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur
- Outils collectifs CSN pour le développement socioéconomique

Action syndicale

La CSN et les réalités autochtones

Droits à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale

Dès le congrès extraordinaire de juin 1979 sur la lutte contre l'oppression nationale, la CSN critique vertement la Convention de la Baie-James. On dénonce alors la façon de faire des gouvernements, qui exigent la cession des droits sur les territoires avant toute négociation. On demande à ces mêmes gouvernements de reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et de négocier de bonne foi.

L'égalité pour les femmes autochtones

Le congrès de 1984 prend position en faveur de l'égalité pour les femmes autochtones dans la loi fédérale connue sous le nom de «Loi sur les Indiens», un terme qui n'est plus en usage ailleurs que dans cette loi. Depuis lors, le comité national de la condition féminine de la CSN a sans cesse agi pour sensibiliser le mouvement aux enjeux auxquels font face les femmes autochtones : inégalité juridique, pauvreté, violence, disparitions et assassinats...

Droits linguistiques et culturels

À la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec en 2001, la CSN réitère ses positions en faveur de la reconnaissance des droits linguistiques et culturels des autochtones. Elle demande au gouvernement du Québec d'intensifier son soutien aux efforts des communautés autochtones pour protéger, développer et transmettre leurs langues et leurs cultures. La CSN demande aussi au ministère de l'Éducation des programmes d'enseignement de l'histoire qui rendent compte adéquatement des cultures et des traditions autochtones. Dans son mémoire, elle précise que le Québec ne doit pas «imposer une langue seconde aux peuples autochtones, mais qu'il doit favoriser le français comme langue d'échange».

Contre la discrimination et l'exclusion des Autochtones au travail

Dès 1981, la CSN s'est engagée à combattre les préjugés et la discrimination à l'égard des travailleuses et des travailleurs des Premières Nations et du peuple inuit. À cette époque, le conseil fédéral souscrit au principe de «l'action positive» et de la nécessité de moyens



Certaines journées ont été désignées pour susciter la réflexion, pour faciliter la concertation, pour porter des revendications et pour amplifier les voix de la solidarité. Ce sont des rendez-vous annuels propices à la sensibilisation et à la mobilisation :

21 juin
Journée nationale
des peuples
autochtones

30 septembre
Journée nationale
de la vérité et
de la réconciliation

4 octobre et 14 février
Journées de commémoration pour
les femmes et les filles autochtones
disparues et assassinées

21 mars
Journée internationale
pour l'élimination de
la discrimination raciale

extraordinaires mis à la disposition de certains groupes discriminés, dont les Autochtones. En 2008, dans le cadre d'une entente de coopération avec la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec, la CSN s'engage à promouvoir l'embauche, l'intégration et la formation des Autochtones par les entreprises situées hors réserves dans lesquelles sont implantés des syndicats affiliés.

Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones

En 2008, le congrès de la CSN appuie l'importante *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* votée par l'Assemblée générale des Nations unies. Cette déclaration affirme l'obligation pour les gouvernements de consulter les peuples autochtones et d'obtenir leur consentement avant l'approbation de tout projet qui les affecte. Il s'agit là d'un moment marquant pour la CSN dans sa démarche de soutien aux luttes autochtones.

Principes pour un développement juste et consenti

Cette prise de position implique une nouvelle façon d'aborder les enjeux liés au développement économique, à l'exploitation des ressources naturelles et au consentement autochtone au sein même de notre mouvement. Le conseil confédéral adopte *Des principes pour le développement du Plan Nord* en 2012, selon lesquels ce plan doit profiter aux populations actuelles, autochtone et québécoise, et aux générations futures. La CSN revendique de nouveau l'adoption et l'application

de la déclaration des Nations Unies par le gouvernement. Elle insiste aussi pour qu'une juste part de l'exploitation des ressources naturelles soit attribuée aux Québécoises et aux Québécois ainsi qu'aux Autochtones et plaide pour que les services de santé et les services sociaux qui leur sont destinés soient améliorés, particulièrement ceux qui sont destinés aux Inuits. Quelques années plus tard, en 2016, la CSN joint sa voix aux Premières Nations qui s'opposent au projet de pipeline Trans Canada.

Solidaire des luttes autochtones sur plusieurs fronts

Afin d'appuyer les nouvelles luttes autochtones, la CSN soutient le Mouvement Idle No More dès 2013. Elle participe à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec en 2018 et rappelle aux partis fédéraux, lors de la campagne électorale de 2021, l'urgence de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation ainsi que celles de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La CSN adopte par ailleurs de nouvelles approches et procède à diverses réflexions et analyses qui conduisent notamment à la reconnaissance du racisme et de la discrimination systémique. Elle réaffirme ainsi l'importance de respecter les droits des Autochtones et de recourir à des approches culturellement adaptées (principe de sécurisation culturelle) en santé et services sociaux comme dans tous les services publics ou privés.



L'action syndicale en faveur des droits des peuples autochtones est un engagement qui doit se traduire dans la vie syndicale. Cela passe notamment par la sensibilisation des membres et par l'inclusion et la représentation des Autochtones dans les syndicats et dans les instances du mouvement CSN.

L'action syndicale peut prendre différentes formes, en voici quelques exemples :

- L'appui de la CSN à la création de syndicats majoritairement composés de travailleuses et de travailleurs autochtones, et l'appui des fédérations lors des négociations de ces syndicats;
- Des actions de mobilisations comme celles des conseils centraux lors de la marche pour les enfants disparus le 1^{er} juillet 2021 ou de celles qui se sont tenues à la mémoire de Joyce Echaquan à Joliette, à Montréal et à Québec;
- Un partenariat entre un conseil central et un centre de service en emploi et formation permettant le financement nécessaire à l'élaboration d'un guide trilingue;

Agir syndicalement

Les syndicats du secteur public comme du secteur privé, dans toutes les régions du Québec, sont concernés lorsqu'il s'agit de combattre les préjugés et la discrimination.

- L'organisation de conférences avec des leaders autochtones, la production de mémoires et la consultation d'experts autochtones;
- Des actions et des revendications pour un meilleur accès aux services publics, pour la sécurisation culturelle dans ces services et pour un financement équitable entre les services offerts dans les communautés autochtones et les services situés hors réserves et territoires autochtones;
- L'introduction d'une clause innovante dans une convention collective liée à un organisme autochtone établissant que « pour respecter des principes de gouvernance autochtone, il est convenu entre les parties qu'il peut y avoir une conciliation par résolution de conflit avec la participation d'un ou d'une aîné-es »;
- L'appui des comités de condition féminine aux luttes des femmes autochtones par des marches, des questions de privilège, des panels de conférencières, des pétitions, notamment en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;
- La traduction des statuts et règlements d'un syndicat en inuktitut;
- L'introduction d'un service d'interprétation simultanée pour accroître la participation des membres autochtones aux instances du mouvement;
- La création de comités de travail pour bien refléter les réalités des régions du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James;
- Des échanges sur des enjeux communs aux Autochtones et aux travailleuses et aux travailleurs, par exemple dans le domaine forestier;
- Des travaux et un mémoire sur le traitement des perspectives autochtones dans l'enseignement de l'histoire.

Connecté



L'image représente le territoire. La langue, la culture, l'identité et les valeurs prennent racine dans le territoire. C'est d'où l'on vient, qui nous sommes.

Rencontre



Résilience



Nomade



Illustrateur, Terry Randy Awashish est Atikamekw Nehirowisiw de la communauté d'Opitciwan. Diplômé de l'Université du Québec à Montréal, Terry est un artiste multidisciplinaire et designer graphique indépendant. Ses œuvres ont été exposées lors de nombreux événements à Montréal. Ses projets de création témoignent de la rencontre des territoires ancestraux et contemporains qui se côtoient au sein d'un perpétuel processus de renégociation et de recontextualisation de la langue et de la culture.



S'INFORMER, SE MOBILISER

Visitez csn.qc.ca/autochtones pour de nombreux outils d'information et de sensibilisation qui vous soutiendront dans vos efforts d'information, de lutte contre le racisme systémique et de réconciliation avec les peuples autochtones.



Solidaire
depuis 1921